



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48826

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour la rentrée prochaine de la suppression de nombreux postes d'enseignants dans le Pas-de-Calais à l'égard des communes rurales de ce département. Il apparaît en effet que l'academie de Lille sera la plus touchée par ce mouvement, avec 208 suppressions de postes, soit le quart des effectifs globalement resorbés au plan national. S'il est vrai, que parallèlement, le Pas-de-Calais perdra environ 3 000 élèves à la rentrée prochaine, il n'en demeure pas moins que cette baisse des effectifs d'enseignants ne contribuera pas à améliorer le taux d'encadrement scolaire et risque surtout d'entraîner, par des effets de seuil, la fermeture de nombreuses classes en milieu rural. Une telle situation serait particulièrement préjudiciable aux nombreuses petites communes rurales dont les écoles constituent bien souvent un aspect essentiel de la vie économique, sociale et culturelle. C'est pourquoi il lui rappelle le profond attachement des élus locaux au maintien d'un service public de proximité dans un souci d'aménagement du territoire juste et équilibré, et lui demande de tenir compte de ces enjeux afin de garantir la pérennité des classes en milieu rural dans le Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

La rentrée scolaire 1997 dans les écoles est marquée par la poursuite de la baisse des effectifs : moins 57 000 élèves dans les classes en 1997 après moins 46 000, moins 21 000 et moins 8 000 pour les trois rentrées précédentes. En quatre ans, les écoles accueillent 132 000 élèves de moins. Rapportée au nombre des élèves dans les écoles publiques, la baisse des effectifs est de l'ordre de 1 % en un an. Or, si les effectifs diminuent au niveau national, ils continuent de croître dans douze départements où il faudra accueillir 5 000 élèves supplémentaires. Cette situation contrastée rend indispensable le rééquilibrage des moyens entre départements. Les départements qui perdent des élèves doivent donner des postes d'instituteurs à ceux qui gagnent des élèves. Le département du Pas-de-Calais connaît une baisse sensible de ses effectifs : 3 782 élèves de moins en 1996, 3 273 élèves de moins en 1997, ce qui représente pour cette seule année plus de 2 % des effectifs scolarisés. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de retirer 79 postes de la dotation départementale. Cette mesure n'est pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables qui se traduisent notamment par un taux d'encadrement global (5,16 postes pour 100 élèves) nettement supérieur au taux de référence retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (4,85). Il devrait d'ailleurs s'améliorer en 1997. Le département du Pas-de-Calais disposera donc de suffisamment de moyens pour conduire une politique éducative de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48826

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1021

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1656